

DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=====

Nombre de Membres
En exercice : 11

Présents : 9

Pouvoirs : 1

Absents excusés : 2

Qui ont pris part à la délibération : 10

SEANCE DU 4 AVRIL 2023

=====

L'an deux mil vingt-trois et le 4 du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - M. CALMET Conseillers municipaux Mme MAIS - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT

Absents excusés : M. VINCENT - Mme SAUQUET

1 - COMPTE DE GESTION 2022

Madame Véronique VIENOT rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration qu'en application des dispositions du Code des Juridictions Financières, reprises par les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil d'administration doit se prononcer sur le compte de gestion dressé par le comptable public qui le transmet au président au plus tard le 1^{er} juin suivant l'exercice écoulé.

Parvenus dans les délais réglementaires impartis, les comptes et écritures du comptable public présentent des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur (le Président).

Le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

A l'issue de son exposé, Madame VIENOT répond à toutes les questions formulées par les membres du conseil d'administration et apporte tous les éléments et informations souhaités.

Le Conseil d'Administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, Vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DECIDE à l'UNANIMITE D'ADOPTER** le compte de gestion 2022 du budget du CCAS.

Pour extrait conforme, le 5 avril 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20230404-2023-04-04D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2023

Affichage : 05/04/2023

La Vice-présidente, Véronique VIENOT

Signé :

La Vice-présidente
Véronique VIENOT